MES/2248/DL

PROCES-VERBAL DE MESURAGE ET DE BORNAGE.

- L'an deux mil cinq, le 20 juin.

- Le soussigné Didier LEQUEU, Géomètre Expert Immobilier, légalement admis et assermenté en ces qualités près le Tribunal de Première Instance séant à MONS.

- Ayant ses bureaux rue Bourlon n° 27 à 7830 BASSILLY. Tél: 068/56 85 49-Fax: 068/55 11 31.

- Agissant à la requête de Maître Philippe BINOT, Notaire à SILLY, rue du Notariat n° 8.

- A l'effet de procéder au mesurage, au bornage et à la division d'une propriété sise Pavé d'Ath n° 84 à 7830 BASSILLY, cadastrée ou l'ayant été à la Commune de SILLY, 3ème Division, Section B n° 411m et 411n.

- Déclare avoir trouvé après mesurage pour :

  A : n° 411m ptie et 411n ptie, dénommé **Objet de la vente** et dont les limites joignent les points n° 74, 29, 65, 66, 73, 50, 56, 57, 21 et 74 au plan ci-contre, une surface de **14a 56ca** (quatorze ares et cinquante six centiares).

  B : n° 411m et 411n ptie, dénommé **Solde du bien** et dont les limites joignent les points n° 75, 68, 44, 72, 73, 66, 65, 29, 74 et 75 au plan ci-contre, une surface de **6a 78ca** (six ares et septante-huit centiares).

- Définition des limites :
  - Le mur pignon suivant les points n° 21 à 57 est privatif à la parcelle n° 412L
  - L'objet de la vente est grevé d'une servitude publique de passage, sentier n° 50 d'une largeur à l'Atlas de 1,00m. L'assiette de cette servitude est située le long de la limite droite de la parcelle, définie suivant les points n° 21, 57, 56 et 50 au plan ci-contre.
  - L'ancien sentier n° 35, d'une largeur de 1,20m et traversant les parcelles de part en part a été supprimé en septembre 1968.

- Déclare avoir planté les bornes n° 73 et 74 au plan ci-contre de manière à fixer sur le terrain les nouvelles limites entre les parcelles mesurées.

- Le présent procès-verbal est annexé à l'acte notarié authentifiant la vente de **A**, dont les signataires déclarent reconnaître inconditionnellement et sans réserve aucune les limites telles que pré décrites.

- Levé et dressé pour faire valoir ce que de droit à Bassilly, à la date ci-dessus.

Didier LEQUEU.

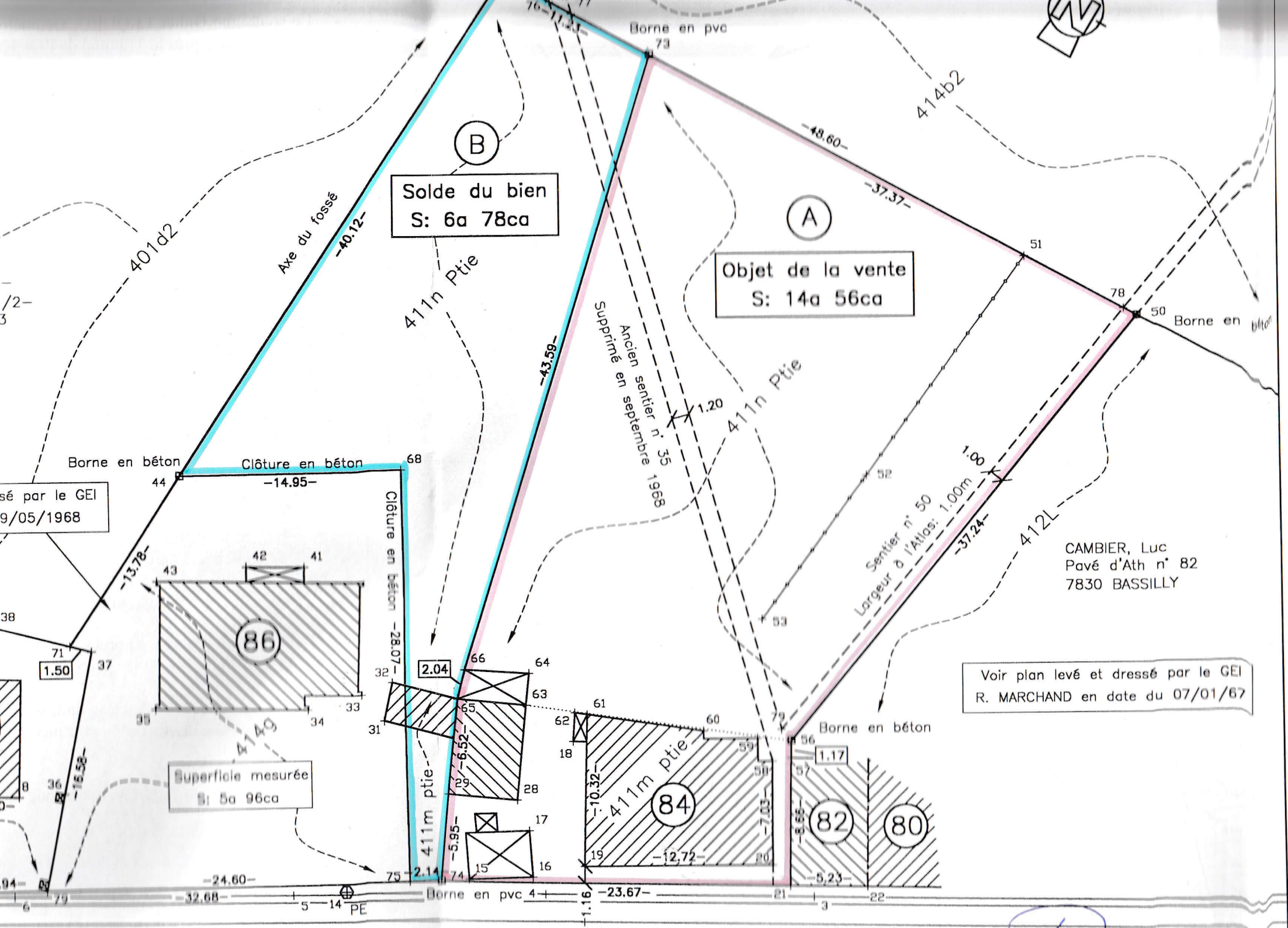
B
Solde du bien
S: 6a 78ca
A
Objet de la vente
S: 14a 56ca
Superficie mesurée
S: 5a 96ca
Voir plan levé et dressé par le GEI
R. MARCHAND en date du 07/01/67
CAMBIER, Luc
Pavé d'Ath n° 82
7830 BASSILLY
Borne en pvc
Borne en béton
Borne en pvc
Clôture en béton
Axe du fossé
Ancien sentier n° 35
Supprimé en septembre 1968
Sentier n° 50
Largeur à l'Atlas: 1.00m
411n Ptie
411m ptie
401d2
414b2
412L
414c
-40.12-
-43.59-
-48.60-
-37.37-
-37.24-
-14.95-
-28.07-
-13.78-
-16.58-
-6.52-
-5.95-
-10.32-
-12.72-
-7.03-
-5.23-
-24.60-
-32.68-
-23.67-
1.20
1.00
1.50
2.04
1.17
2.14
1.16
PE
86
84
82
80